

Bruxelles et ses oblitérations « Météores »

Introduction

La crainte du lavage des oblitérations et du réemploi frauduleux des vignettes amena l'administration des Postes à utiliser un cachet oblitérant à 8 grosses barres pour annuler les timbres-poste d'une manière irrémédiable.

Mais pour en arriver à ce résultat, la perception de Bruxelles (24) procéda à divers essais. Certains, quatre précisément, eurent une utilisation fugace, quasi anecdotique, ce qui explique la rareté et le prix de ceux-ci.

Genèse

En tenant compte des dates d'utilisation extrêmes connues, nous pouvons admettre que ces (cachets) essais dit « Météores » ont été réalisés successivement par :

- A. Le cachet 24 à 26 barres, du 1^{er} au 5 octobre 1855 ;
- B. Le cachet 24 à points, du 13 décembre 1855 au 1^{er} janvier 1856 ;
- C. Le cachet 24 à 17 barres, du 8 janvier au 3 avril 1856 ;
- D. Le cachet 24 à 10 barres, du 5 au 10 mars 1856.

📄 Pendant la période d'essai, la perception de Bruxelles utilisa normalement l'oblitération à « 18 barres ».

📄 Rappelons que nos cinq premiers timbres belges (« Epaulettes » et « médaillon avec filigrane encadré ») ont été mis hors cours en date du 01.07.1866.

L'étude des cachets 24 « Météores »

1^{er} octobre 1855 - 4 avril 1856.

📄 Les oblitérations « météores » identifiées se trouvent sur les timbres « médaillons » n°6, 7 et 8, papier à filigrane simple, tirage de 1851.

1. En octobre 1855, un cachet à « 26 barres » : première oblitération « météores »



Du 1^{er} au 5 octobre 1855
4 jours d'utilisation : 1, 3, 4, 5.



Bien margé.
Adjugé 300,00€ (hors frais)
le 23.11.2013



Oblitération sur petit fragment.
Adjugé 200,00€ (hors frais)
le 13.10.2012



Légèrement entamé.
Adjugé 80,00€ (hors frais)
le 23.11.2013



Belles marges régulières.

Adjugé 1.200,00€ (hors frais)
le 24.04.2010



Grandes marges, beau bord de
feuille.

Adjugé 620,00€ (hors frais)
le 27.11.2010



3 marges, une entamée et 2
voisins.

Adjugé 420,00€ (hors frais)
le 22.10.2005



N°7 sur un pli envoyé de Bruxelles le 5 octobre 1855 à destination de Bouillon.

Une des plus belles lettres connues.

Adjugé 4.500,00€ (hors frais) le 22.10.2005

2. En décembre 1855, « un cachet à points » : deuxième oblitération « météores »



Du 13 décembre 1855 au 1^{er} janvier 1856

4 jours d'utilisation : 13, 14, 17 décembre et le 1^{er} janvier.

Il est vraisemblable que ce cachet a été fabriqué à coups de lime triangulaire sur fond plein.

■ Suivant la période des essais le nombre 24 varie dans sa forme.

■ Monsieur HUBINONT a identifié trois versions de cachets qui se distinguent par des différences dans la forme des chiffres. Toutefois, le chiffre 2 de toutes ces marques avaient la base rectiligne.

Pourtant, dans les années 70, un chiffre 2 à la base incurvée fut signalé (n°24 à 18 barres) et quelques exemplaires ont été repéré depuis dont un numéro 123 de Verviers. C'est également le cas du chiffre 2 pour cette deuxième oblitération « météores ».

2

2

Observation personnelle

En examinant les différentes illustrations en notre possession, nous avons remarqué que le chiffre 2 du « cachet à points » était effectivement représenté avec la base incurvée mais également rectiligne. Il aurait donc, au minimum, été confectionné deux « cachets à points » différents pour cette courte période d'utilisation. Cette réflexion confirmerait la fabrication artisanale à coups de lime a partir d'une oblitération à barres existante.



Réparé.

Adjugé 100,00€ (hors frais)
le 22.10.2005



Belles marges, voisin et belle oblitération.

Adjugé 320,00€ (hors frais)
le 27.11.2010



Légèrement entamé.

Adjugé 150,00€ (hors frais)
le 23.11.2013



Très belle oblitération.
Adjugé 900,00€ (hors frais)
le 13.10.2012



Belles marges.
Adjugé 580,00€ (hors frais)
le 22.10.2005



4 marges. Pli horizontal.
Adjugé 460,00€ (hors frais)
le 22.10.2005



N°6 en paire entamée, sur un pli envoyé le 1^{er} janvier 1856 à destination de Charleroi.
Adjugé 3.100,00€ (hors frais) le 22.10.2005



N°7 bien margé, sur lettre de Bruxelles à Mortsel envoyée le 13 décembre 1855.
 Adjugé 6.800,00€ (hors frais) le 16.02.2008

3. En janvier 1856, un cachet à « 17 barres » : troisième oblitération « météores »



Du 8 janvier au 3 avril 1856

7 jours d'utilisation : 8, 16 janvier - 1, 2, 23, 25 février et le 3 avril.



Margé avec belle oblitération centrale.
 Adjugé 300,00€ (hors frais)
 le 23.02.2013



Margé avec oblitération de couleur « rouille ».
 Adjugé 160,00€ (hors frais)
 le 23.02.2013



Légèrement entamé.
 Adjugé 180,00€ (hors frais)
 le 23.11.2013



4 marges, voisin, superbement oblitéré.
 Adjugé 1.100,00€ (hors frais)
 le 22.10.2005



Margé.
 Adjugé 420,00€ (hors frais)
 le 27.11.2010



Grandes marges, voisin, idéalement oblitéré.
 Adjugé 3.100,00€ (hors frais)
 le 22.10.2005

■ L'oblitération « rouille » (sur médaillon bleu n°7).

L'aspect « rouille » résulterait vraisemblablement d'une réaction chimique de l'encre bleue du timbre avec l'encre noire de l'oblitérateur.

Comment différencier le « 18 barres » du « 17 barres » ?

■ Le cachet 24 de Bruxelles à 17 barres, fut l'essai d'un nouveau dessin des chiffres. Ce dessin fut adopté.

18 barres



17 barres



Trois signes distinctifs

A. Le chiffre 2 dans le « 17 barres » est plus large.



B. Pour le « 17 barres », dans le chiffre 4, l'intersection du jambage et du trait horizontal (la barre verticale) est très proche du milieu de ce trait.



C. Six barres intercalaires de part et d'autre du cartouche central pour le « 18 barres » et cinq pour le « 17 barres ».



4. En mars 1856, un cachet à « 10 barres » : quatrième oblitération « météores »



Du 5 au 10 mars 1856

2 jours d'utilisation : 5 et 10 mars.



Belles marges régulières avec oblitération idéale.

Adjugé 1300,00€ (hors frais)
le 24.04.2010



3 belles marges et une légèrement entamée.

Adjugé 90,00€ (hors frais)
le 23.02.2013



Grandes marges et beau bord de feuille.

Adjugé 2.000,00€ (hors frais)
le 22.10.2005



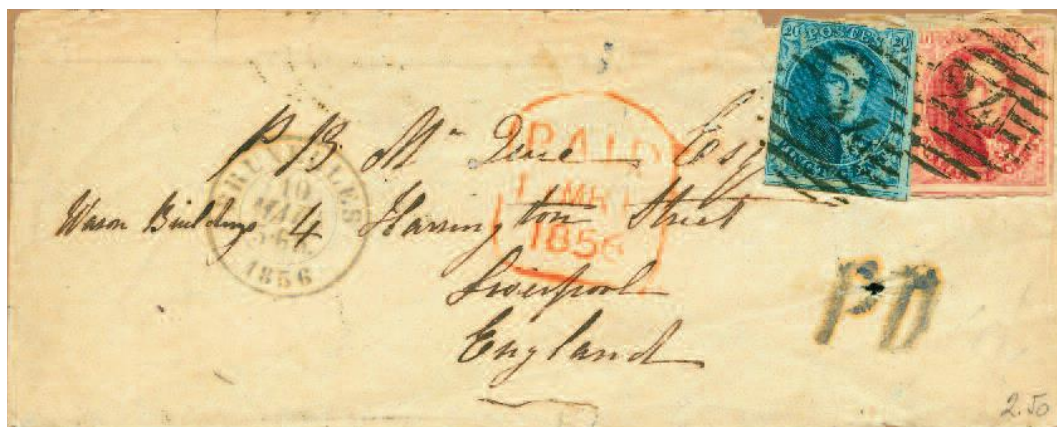
Oblitération de couleur « rouille ».

Adjugé 950,00€ (hors frais)
le 13.10.2012



Superbe oblitération sur n°8A très bien margée.

Adjugé 2300,00€ (hors frais)
le 13.10.2012



Lettre-enveloppe affranchie avec 20 et 40 centimes (légèrement entamés) et envoyée en PD (griffe en bleu) de Bruxelles à Liverpool le 10 mars 1856.

Le port est de 60 centimes suivant la convention du 15-02-1850.

Cette lettre serait la troisième connue et la seule vers une destination étrangère.

Adjugé 5400,00€ (hors frais) le 25.10.2008

En décembre, un nouveau cachet à « 10 barres » fut fourni.

Période d'utilisation : du 31 décembre 1862 au 14 avril 1864.

Un « 10 barres » ! Rien de plus logique.

La primauté de la perception centrale de Bruxelles, cette grande Direction de 1830, était une dernière fois signifiée. Car, en 1863, les cachets à « 8 barres » pleuvent sur Bruxelles et son agglomération suburbaine.

■ La dénomination de ce cachet doit être précisée par le millésime 1862, afin de le différencier du « 10 barres » de 1856.

■ Le « 10 barres » de 1862 se rencontre soit sur les timbres dits « grands médaillons » (n°10, 11, 12, tirage d'avril 1861), soit sur les « médaillons » dentelés (n°14, 15, 16, émission de 1863).

Comment les différencier ?

Les barres du « 10 barres » de 1856 sont moins larges que pour celui de 1862. Encore plus visible pour celui de 1863 (particulièrement pour la barre située au-dessus de l'évidement rectangulaire portant le chiffre 24).

1856 : interbarres très larges. Impression dominante : mixte.

1862 : équilibre des noirs et blancs. Impression dominante : noir.

1863 : les barres sont plus importantes que les intervalles. Impression dominante : noir intense.



Nous n'avons pu observer cette oblitération.

En illustration, un « médaillon dentelé » n°15 sur pli daté du 31.12.1863. L'empreinte est similaire à celle de 1862.

A Bruxelles, aurait-on utilisé les deux types « 10 barres » simultanément ?



Sources : maisons de ventes philatéliques – Catalogue Willy BALASSE des timbres de Belgique et Congo belge (1949) – Les cachets "Météores" sur "Médaillons" (1855-1856) par le Dr A. Van GRUNDERBEEK et J. et C. LENAERTS (1971) – Initiation à la classique belge (troisième édition) par E. & M. DENEUMOSTIER (1980).